



en qualité d'Emetteur

**CONDITIONS DEFINITIVES EN DATE DU 13 OCTOBRE 2010**

EMISSION DE 50.000.000 EUROS D'OBLIGATIONS A TAUX FIXE  
ET INTERETS ANNUELS DE 3,70% AVEC QUOTE PART SOLIDAIRE NOVEMBRE 2010 / MAI 2021

DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'EMISSION DE TITRES OBLIGATAIRES DE L'EMETTEUR

Souche n° : 2  
Tranche n° : 1

Code Isin : FR0010950865

Prix d'émission : 99,98 % de la Valeur Nominale  
Date d'échéance : 24 mai 2021

Une demande a été faite pour que les Obligations soient admises sur Euronext Paris

Le taux de rendement actuariel de cette émission est égal à 3,70 %. Il ressort avec un écart de taux de 0,978 % par rapport à au taux de l'emprunt d'État français de durée équivalente constaté au moment de la fixation des conditions d'émission (soit 2,722 % constaté le 13 octobre 2010 aux environs de 12h20)

**Avertissement de l'Emetteur**

L'Emetteur attire l'attention des investisseurs sur le fait que ces Obligations sont des instruments financiers spécialisés conçus pour des investisseurs familiarisés avec ce genre d'instruments et que, eu égard à leur nature, toute revente des Obligations avant l'échéance peut entraîner un gain ou une perte en capital non-mesurable a priori.

L'Emetteur attire l'attention des investisseurs sur les difficultés potentielles, notamment dues à la faiblesse ou l'absence de liquidité, qu'ils peuvent rencontrer s'ils souhaitent revendre leurs Obligations avant la Date d'échéance.

La durée conseillée de l'investissement est de 10 ans et demi.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres disponibles

---

## PARTIE A – TERMES CONTRACTUELS

A moins que le contexte n'exige qu'il en soit autrement, les termes et expressions employés dans les présentes Conditions Définitives sans qu'ils soient expressément définis, auront la même signification que celle qui leur est donnée dans les Modalités des Obligations figurant dans le Prospectus de Base du 19 février 2010 qui a reçu le visa n° 10-027 du 19 février 2010 par l'AMF.

Le Prospectus de Base constitue un prospectus de base aux fins de la Directive Prospectus. Le présent document constitue les Conditions Définitives au sens de l'article 5.4 de la Directive Prospectus et des mesures de transposition applicables relatives aux Obligations décrites ci-dessous.

Les Conditions Définitives complètent et doivent être lues conjointement avec le Prospectus de Base, le Premier Supplément du 4 mai 2010 qui a reçu le visa n° 10-112 du 4 mai 2010 par l'AMF et le Second Supplément du 8 octobre 2010 qui a reçu le visa n° 10-356 du 8 octobre 2010. Seule la combinaison de ces Conditions Définitives, du Prospectus de Base, du Premier Supplément et du Second Supplément permettent d'avoir l'information globale sur l'Emetteur et les Obligations proposées.

Le Prospectus de Base, le Premier Supplément, le Second Supplément et ces Conditions Définitives sont disponibles pour consultation sur le site internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur le site internet de l'Emetteur ([www.credit-cooperatif.coop](http://www.credit-cooperatif.coop)). Des copies peuvent être obtenues sans frais auprès du siège administratif provisoire de l'Emetteur (Service documentation – 72 avenue de la Liberté 92000 Nanterre).

Compléter toutes les rubriques qui suivent ou préciser "Non Applicable" (N/A). La numérotation doit demeurer identique à celle figurant ci-dessous, et ce, même si "Non Applicable" est indiqué pour un paragraphe ou un sous-paragraphe particulier. Les termes en italique sont des indications permettant de compléter les Conditions Définitives.

## STIPULATIONS GENERALES

1.	<b>Emetteur :</b>	Crédit Coopératif
2.	(i) <b>Souche n° :</b>	2
	(ii) <b>Tranche n° :</b>	1
3.	<b>Code(s) de l'Emission</b>	
	(i) Code Isin :	FR0010950865
	(ii) Code Commun :	055131821
	(iii) Autre(s) Code(s) :	Non Applicable
4.	<b>Obligations Multi-Sous Jacents :</b>	Non Applicable
5.	<b>Type(s) de Sous Jacents :</b>	Non Applicable
6.	<b>Taille de l'Emission :</b>	50.000.000 euros
7.	<b>Valeur Nominale :</b>	1.000 euros par Obligation
8.	<b>Prix d'Emission :</b>	99,98% de la Valeur Nominale (soit 999,80 euros par Obligation payable en une seule fois à la Date d'Emission)
9.	<b>Quotité Minimum de Négociation :</b>	1.000 euros (de Valeur Nominale), puis multiples de 1.000 euros
10.	<b>Date d'Emission :</b>	24 novembre 2010
11.	<b>Date d'Echéance :</b>	24 mai 2021
12.	<b>Date de Remboursement :</b>	Date d'Echéance
13.	<b>Cotation :</b>	Euronext Paris
14.	<b>Produit net :</b>	49.990.000 euros
15.	<b>Notation :</b>	Non Applicable
16.	<b>Rang de Créance des Obligations :</b>	Non Subordonnée

## STIPULATIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

17.	<b>Montant de Remboursement</b>	
	(i) Formule à utiliser pour déterminer le Montant de Remboursement :	Les Porteurs se verront verser par Obligation à la Date de Maturité le Montant de Remboursement égal à 100% de la Valeur Nominale, soit 1.000 euros par Obligation (remboursement au pair)

(ii)	Remboursement en Espèces et/ou Remboursement Physique :	Remboursement en espèces uniquement
(iii)	Devise de Remboursement :	Euros (EUR)
(iv)	Option de l'Emetteur /du Porteur pour changer de mode de livraison :	Non Applicable
(v)	Date(s) d'Evaluation :	Non Applicable
(vi)	Heure(s) d'Evaluation :	Non Applicable
(vii)	Autres dispositions ou modalités applicables :	Non Applicable
<b>18.</b>	<b>Montant de Remboursement Anticipé Automatique :</b>	Non Applicable
<b>19.</b>	<b>Option de Remboursement au gré de l'Emetteur :</b>	Non Applicable
<b>20.</b>	<b>Option de Remboursement au gré des Porteurs :</b>	Non Applicable
<b>21.</b>	<b>Montant de Remboursement Anticipé :</b>	
	Montant(s) de Remboursement Anticipé payé(s) en cas d'exigibilité anticipée (Modalité 7) et/ou méthode de calcul de ce montant (si exigé ou si différent de ce qui est prévu dans les Modalités) :	Oui : Modalité 7

#### STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS A PAYER

<b>22.</b>	<b>Date de Commencement d'Intérêts :</b>	Date d'Emission
<b>23.</b>	<b>Stipulations relatives aux Obligations à Taux Fixe :</b>	Applicable
(i)	Taux d'Intérêt :	3,70 % par an, soit 37 euros par Obligation, à l'exception d'un premier versement de 18,50 euros par Obligation payable le 24 mai 2011
(ii)	Date(s) de Paiement des Intérêts :	24 mai de chaque année
(iii)	Méthode de Décompte des Jours :	Non Applicable
(iv)	Autres stipulations relatives à la méthode de calcul des intérêts pour les Obligations à Taux Fixe :	Non Applicable
<b>24.</b>	<b>Stipulations relatives aux Obligations à Taux Variable :</b>	Non Applicable
<b>25.</b>	<b>Stipulations relatives aux Intérêts des Obligations référencées sur une formule :</b>	Non Applicable
<b>26.</b>	<b>Intérêts de retard en cas de retard de Paiement ou de livraison (Modalité 6(E)) :</b>	Taux EONIA

**PERTURBATION DE MARCHE ET AJUSTEMENTS**

27. **Autres dispositions relatives aux perturbations de marché et aux ajustements :** Non Applicable

28. **Juste valeur de marché capitalisée**

Taux ibor : *EURIBOR 3 mois*

**PLACEMENT ET COTATION**

29. **Prise ferme :** Non Applicable

30. **Restrictions de vente supplémentaires :** Non Applicable

31. **Radiation des Obligations sur Euronext Paris :** La radiation des Obligations interviendra à l'ouverture du troisième Jour de Bourse précédant la Date de Maturité, sous réserve de toute modification de ce délai par les autorités compétentes, modification pour laquelle la responsabilité de l'Emetteur ne pourra être engagée

**INFORMATIONS PRATIQUES**

32. **Dépositaire central :** Euroclear France / 115, rue Réaumur - 75002 Paris

33. **Agent de Calcul :** Non Applicable

34. **Agent Payeur Principal :** Crédit Coopératif

35. **Coordonnées de l'Agent(s) Payeur(s) :** Non Applicable

36. **Représentant de la Masse**

(i) **Coordonnées du Représentant :** Hervé Lequime, demeurant 32 rue Pierre Semard - 94120 Fontenay-sous-Bois

(ii) **Rémunération du Représentant :** 300 euros par an

(ii) **Date(s) de versement de la rémunération du Représentant :** Sous réserve que des Obligations soient en circulation, chaque date anniversaire de la Date d'Emission. La rémunération sera due jusqu'à (i) la Date d'échéance ou (ii) l'année au cours de laquelle le remboursement anticipé et l'annulation de la totalité des Obligations sont intervenus.

**AUTRES STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX OBLIGATIONS**

37. **Forme des Obligations :**

(i) **Forme des Obligations :** Au porteur

(ii) **Etablissement Mandataire :** Non Applicable

38. **Place(s) Financière(s) Supplémentaire(s) :** Non Applicable

39. **Informations relatives aux Obligations Partiellement Libérées :** Non Applicable

40. **Informations relatives aux Obligations à Remboursement Echelonné :** Non Applicable

- 
- |  |  |
|--|--|
| <b>41. Stipulations relatives aux redénominations, aux changements de Valeur Nominale et de convention :</b> | Non Applicable   |
| <b>42. Versement de commissions :</b>  | Non Applicable   |
| <b>43. Quote part solidaire :</b>  | Applicable   |
| (i) Montant de la Quote Part Solidaire :   | 0,2‰ du Prix d'Emission  |
| (ii) Bénéficiaire(s) de la Quote Part Solidaire :  | Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD Terre Solidaire) |
| (ii) Date(s) de versement de la Quote Part Solidaire :   | Date d'Emission  |
| <b>44. Date de l'autorisation d'émission :</b>   | 21 septembre 2010  |
| <b>45. Autres modalités ou conditions particulières :</b>  | Non Applicable   |

### **OBJET DES CONDITIONS DEFINITIVES**

Ces Conditions Définitives comprennent les termes définitifs requis pour émettre et admettre à la négociation sur Euronext Paris les Obligations émises en vertu du Programme d'Offre de l'Emetteur.

Il est prévu que l'Emetteur dépose une demande d'admission aux négociations sur Euronext Paris pour les Obligations, avec effet à compter du 24 novembre 2010.

### **RESPONSABILITÉ**

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives. L'Emetteur confirme que ces informations ont été reproduites avec précision et qu'à sa connaissance et pour autant qu'il soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par Bloomberg, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites imprécises ou erronées.

### **Crédit Coopératif**

Par : \_\_\_\_\_  
Philippe Jewtoukoff, Directeur Général

**PART B – AUTRES INFORMATIONS****1. Rendement (Obligations à Taux Fixe Uniquement)**

Indication du Rendement : Le rendement est estimé à 3,70% à la Date d'Emission.

Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission.

Sur le marché obligataire français, le taux actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir

Il n'est significatif que pour un investisseur qui conserverait ses Obligations jusqu'à leur remboursement final.

**2. Informations provenant de tiers**

Toute information provenant de sources tierces figurant dans les Conditions Définitives a été fidèlement reproduite et, pour autant que l'Emetteur le sache et soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par la tierce partie concernée, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses. L'Emetteur a également précisé la ou les source(s) d'information.

**3. Offre****Modalités de l'offre au public avec période de souscription :**

- |        |  |  |
|--------|--|--|
| (i)    | Montant total de l'émission/de l'offre :   | 50.000.000 euros.  |
| (ii)   | Conditions auxquelles l'offre est soumise :  | Non Applicable   |
| (iii)  | Délai de l'offre et procédure de souscription :  | Du 13 octobre 2010 au 19 novembre 2010 à 16 heures, sauf clôture anticipée au gré de l'Emetteur sans préavis.<br><br>Les souscriptions en France seront reçues, dans la limite des Obligations disponibles, auprès des agences du Crédit Coopératif. |
| (iv)   | Montant minimum et/ou maximum de souscription :  | Non Applicable   |
| (v)    | Réduction des souscriptions et modalités de remboursement du montant excédentaire payé par les souscripteurs : | Non Applicable   |
| (vi)   | Méthode et délais de libération et de livraison des Obligations :  | La date de jouissance et de règlement des Obligations sera le 24 novembre 2010, les Obligations étant inscrites en compte à la même date.  |
| (vii)  | Modalités et date de publication des résultats de l'offre :  | Non Applicable   |
| (viii) | Montant minimum/maximum de souscription par souscripteur :   | 1.000 euros de Valeur Nominale   |
| (ix)   | Montant de tous frais et taxes spécifiquement facturés au souscripteur :                                       | Non Applicable   |
| (x)    | Diverses catégories d'investisseurs potentiels auxquels les Obligations sont offertes :                        | Cette offre d'Obligations est destinée à des investisseurs personnes physiques et morales sur le marché français.  |

Il n'y a pas de tranche spécifique destinée à être placée sur le marché international ou un marché étranger.

- |        |  |  |
|--------|--|--|
| (xi)   | Procédure de notification aux souscripteurs du montant qui leur a été attribué et mention indiquant si la négociation peut commencer avant la notification | Non Applicable   |
| (xii)  | Nom et adresse du (des) coordinateur(s) de l'ensemble de l'offre et de ses différentes parties :   | Crédit Coopératif, Parc de la Défense, 33 rue des trois – Fontanot, 92000 Nanterre |
| (xiii) | Autres modalités :   | Non Applicable   |

#### 4. Intérêts des Personnes Physiques et Morales, parties prenantes à l'émission / l'offre

A la connaissance de l'Emetteur, aucune personne partie prenante à l'offre relative aux Obligations ne détient d'intérêt majeur dans ladite offre.

#### 5. Motifs de l'offre, Produit net estimé

- |      |                      |   |
|------|----------------------|---|
| (i)  | Motifs de l'offre :  | Le montant net du produit de l'émission sera affecté par l'Emetteur au financement de ses besoins généraux. |
| (ii) | Produit net estimé : | EUR 49.975.000, en tenant compte des frais de cotation et du versement de la Quote Part Solidaire           |

#### 6. Placement et souscription

Non Applicable

#### 7. Marché Secondaire

Non Applicable

#### 8. Fiscalité

Non Applicable

#### 9. Déclarations des Porteurs

En achetant les Obligations, chaque Porteur déclare :

- |      |  |
|------|--|
| (i)  | qu'il a l'expérience et les connaissances nécessaires et qu'il a pris auprès de professionnels les conseils qu'il juge suffisant pour effectuer de façon indépendante sa propre évaluation des mérites et des risques encourus en achetant les Obligations et en faisant un tel investissement ; |
| (ii) | qu'il comprend et convient que le Prix d'Emission peut inclure pour partie un montant lié aux besoins de couverture conclus entre l'Emetteur et une entité tierce, et que les Obligations peuvent être revendues à des prix pouvant être supérieurs ou inférieurs à leur Prix d'Emission ;       |